



Cellule non-fumeur

Rubrique : actualités - Date : lundi 5 septembre 2005

L'AFP signale que **le tribunal administratif de Nantes a donné raison à un détenu, atteint d'une maladie coronaire, qui réclamait son transfert dans une cellule non fumeur**. L'agence rapporte qu'il cohabitait depuis trois ans avec trois fumeurs dans sa cellule et qu'il avait demandé son transfert depuis qu'il s'était arrêté de fumer après un premier infarctus du myocarde il y a un an, suivi de deux autres. Soulignant que son avocat avait demandé sa libération pour raison médicale, mais que l'expertise médicale avait conclu que sa vie n'était pas menacée tout en « stigmatisant la tabagie passive » dont il était victime, l'agence précise qu'au vu de ces résultats l'avocat avait demandé son transfert en cellule collective non fumeur. D'après l'AFP, au lendemain du dépôt de sa requête, ce détenu a été transféré dans une cellule en compagnie de deux non fumeurs et d'un fumeur acceptant de limiter sa consommation.